



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Droit

de l'Université du Littoral Côte
d'Opale - ULCO

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI50008403

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Boulogne sur Mer, Dunkerque, Lille (SKEMA).

- Délocalisation(s) :

Partenariat avec la SKEMA Business School (Lille).

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence en *Droit* de l'Université du Littoral Côte d'Opale permet l'acquisition des connaissances fondamentales pour un juriste. Deux mentions sont proposées dans ce champ disciplinaire : la mention *Droit* et la mention *Administration publique* (LAP). L'ancrage territorial est important et les étudiants bénéficient ainsi de structures d'enseignement supérieur de proximité puisque la formation est dispensée à Boulogne sur Mer et à Dunkerque.

L'organisation des enseignements de la licence en *Droit* permet l'acquisition des savoirs techniques liés aux disciplines juridiques (en droit privé et en droit public), mais aussi au développement de la culture générale (sociale, historique et économique). L'étude d'une langue vivante étrangère est obligatoire ; il est possible que les étudiants passent le CLES (en anglais, allemand ou espagnol). Entre la première (L1) et la troisième année (L3), les étudiants acquièrent des connaissances générales pour devenir par la suite plus spécialisées. Les enseignements sont organisés en fonction de cette progressivité pendant six semestres en travaillant les différentes exigences académiques en cours magistraux et en travaux dirigés.

A l'issue de la licence en *Droit*, les étudiants peuvent se présenter à un concours administratif ou rechercher un emploi dans le secteur juridique (notamment assistance juridique, assistance dans un service juridique d'une entreprise). En 2011, 8/72 étudiants s'orientent vers la vie active. Il convient de préciser que de nombreux étudiants

continuent leur cursus en master : en 2011, cela concerne 42/72 étudiants de la troisième année. Dans la mesure où la licence en *Droit* est une formation généraliste, les étudiants peuvent choisir parmi une grande variété de masters (droit public, droit privé) en restant généralistes ou recherchant déjà une spécialisation (comme le droit des affaires ou le droit européen). Il peut s'agir de masters de l'établissement (master mention *Droit de l'environnement littoral et marin* ou master mention *Droit des affaires européen et comparé*) ou d'un autre établissement.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation organisée pour la licence en *Droit* est cohérente. Il est ainsi possible aux étudiants d'acquérir les connaissances fondamentales, mais aussi les techniques pour maîtriser l'utilisation pratique de la règle de droit. Les différents exercices écrits et oraux proposés permettent de développer les compétences des étudiants. L'accompagnement des étudiants est concret dès la première semaine de cours, car ils prennent contact de manière progressive avec les différentes matières. Seule la matière sur la mobilité professionnelle dans l'Union européenne trouve difficilement sa place en licence sans cours de droit du travail ; il semblerait que des modifications aient été apportées pour prévoir un cours de droit du travail en L3 et pour intégrer celui sur la mobilité professionnelle en M1, mais le document ne permet pas de savoir si cette modalité est déjà effective (une décision du CEVU du 26 mars 2013 est visée dans le dossier). Les professionnels interviennent dans la licence *Droit*, d'une manière proportionnée par rapport aux enseignements prévus dans l'offre de formation.

L'articulation des unités d'enseignement n'apparaît pas toujours clairement ; en effet, un vocabulaire différent est utilisé pour les enseignements non fondamentaux (complémentaires, spécialisés, découverte...) mettant moins en valeur l'objectif attendu. Dans le même sens, le terme « parcours » est utilisé dans certains paragraphes du rapport général pour désigner la mention *LAP* alors qu'il s'agit actuellement encore d'une mention, le projet consistant à supprimer la mention *LAP* pour qu'elle devienne un parcours de la licence (deux parcours à venir pour la mention *Droit : Droit et Administration publique*). De même, la présentation des crédits d'ECTS ou encore du système de compensation pourrait être plus précise. Sur ces différents points, les documents transmis ne sont pas toujours faciles à appréhender.

L'obligation de suivre un stage, la conférence des professionnels auprès des étudiants permettent un accompagnement réel en vue de la professionnalisation. C'est un atout important dans la formation juridique. Quant aux compétences additionnelles, une préparation à l'examen du CLES est organisée. Le suivi du C2i est envisagé : l'UB1 et l'UB2 (unité de bureautique 1 relative au document d'une page et unité de bureautique 2 relative à la réalisation d'un rapport) sont intégrées dans la maquette de licence. Les autres unités de bureautiques sont suivies en candidat libre ou par inscription auprès du centre de ressources en bureautique (ce qui pourrait être compliqué pour les étudiants compte tenu de la difficulté de l'examen du C2i).

Pour l'accompagnement, le tutorat est mis en place dès le semestre 1, et, par exemple, en cas d'échec au S1 un enseignement de méthodologie est obligatoire. Les étudiants de 2^{ème} cycle peuvent être tuteurs ; il est remarqué que des étudiants de L3 peuvent l'être aussi, ce qui semble précoce. Le département Droit a su mobiliser les soutiens des collectivités pour le financement d'un accompagnement individualisé. Les étudiants en échec peuvent suivre le DU Réinsertion dans l'enseignement supérieur, ce qui leur permet une réorientation rapide. Il a été possible de mettre en œuvre le dispositif de l'enseignant référent. Pour ce dernier dispositif, le responsable d'année, pour chaque année et chaque site, est l'enseignant référent. Il rencontre les étudiants individuellement ou en groupe.

Il n'est pas précisé depuis quelle rentrée universitaire les dispositifs ont été mis en place, mais il convient de remarquer que le taux d'abandon a baissé, il est de 61/338 étudiants en 2008-2009 et de 28/382 en 2010-2011 ; respectivement, le taux de réussite (admission totale ou partielle en L2) de cette cohorte est de 155/338 étudiants en 2008-2009 et de 142/382 étudiants en 2010-2011.

Quant à la poursuite d'études, les étudiants s'orientent principalement vers un master. Le rapport précise aussi que les étudiants souhaitent une entrée dans la fonction publique locale ou en tant que salariés dans des cabinets juridiques sur le territoire tout en soulignant que 8/72 étudiants en L3 sont entrés dans la vie active à l'issue de la licence en *Droit*. Le suivi des étudiants semble donc complexe. La mobilité internationale entrante et sortante est envisagée, mais le dossier ne précise pas quelles sont les modalités de suivi des étudiants et quels sont les accords avec les partenaires.

Relativement au pilotage de la formation, l'équipe pédagogique est bien structurée, les professionnels interviennent de manière cohérente par rapport aux attentes d'une licence en *Droit*. Il est intéressant que des études aient été menées sur les origines sociaux-économiques des étudiants afin d'adapter l'accompagnement et de justifier

la proximité des sites de formation. La question de la proximité sociale et géographique a été envisagée afin de répondre aux besoins des étudiants. La fonction de responsable d'année et du conseil de département (responsables d'année et représentants étudiants) tient lieu de conseil de perfectionnement. Il a été voté par le département Droit le 28 juin 2013 la constitution d'un comité de perfectionnement pour la licence *Droit* et la licence *LAP*, mais il n'est pas précisé à quel moment il sera établi ni les conséquences des modifications relatives à la licence *LAP*. L'équipe pédagogique est présente dans les différents salons, mais aussi auprès d'acteurs locaux, comme Pôle emploi (convention en cours de discussion), pour déterminer des actions pour le service public d'orientation.

- Points forts :

- Une équipe pédagogique qui cherche à établir une réelle proximité avec les étudiants et à créer des liens institutionnels avec les acteurs économiques locaux dans cette logique.
- L'obligation de stage et le rapport de stage qui permettent une approche professionnelle intéressante.
- Les dispositifs de professionnalisation, organisés progressivement, ce qui permet aux étudiants de construire au fur et à mesure leur projet.
- Les effectifs sur les sites qui permettent un suivi individualisé.

- Points faibles :

- La qualification complexe des unités d'enseignements des différents semestres, et d'une manière générale, le manque de lisibilité de la formation dans les documents transmis.
- L'accès en candidat libre au C2i, avec le risque d'un manque de préparation des étudiants.
- L'ouverture à l'international, qui semble peu structurée.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait intéressant que le département Droit continue le suivi des étudiants pendant la formation, mais aussi pour déterminer ce qu'ils deviennent après l'obtention du diplôme. Ce suivi semble complexe à établir. Dans la mesure où les étudiants de troisième année sont sollicités pour le questionnaire d'évaluation, il serait opportun d'intégrer quelques questions sur les choix des étudiants tant pour la poursuite de leurs études que pour leurs orientations professionnelles. Les dispositifs pour l'insertion professionnelle pourraient ainsi être organisés en fonction de ces différentes orientations.

Par ailleurs, il serait souhaitable qu'il y ait une uniformisation des intitulés des unités d'enseignement pour permettre aux étudiants de mieux construire leur carte pédagogique en créant des liens entre les matières suivies entre la L1 et la L3.

L'ouverture à l'international pourrait être renforcée par la désignation d'un enseignant référent pour l'accompagnement des étudiants.



Observations de l'établissement

Licence Mention Droit

Concernant le cours de la mobilité professionnelle dans l'Union européenne

Le cours est actuellement assuré en 3^{ème} année de Licence de droit au sein de l'unité d'enseignement de professionnalisation (UE3).

Dans la nouvelle offre de formation, ce cours est déplacé en M2Droit, mention Droit des affaires européen et comparé. Ce cours est remplacé par deux cours magistraux de droit du travail de 30h, assortis de travaux dirigés selon le choix des étudiants.

Ces changements permettent d'assurer un enseignement généraliste et progressif et préparer les étudiants aux formations de Masters (notamment proposés à l'ULCO).

Concernant les intitulés des Unités

Les intitulés actuels des unités d'enseignement sont modifiés dans la nouvelle offre de formation de Licence de Droit. Les nouveaux intitulés ont été choisis pour mettre en évidence :

- la progressivité des enseignements tout au long des trois années de Licence et leur spécialisation progressive ;
- la nature des enseignements proposés dans ces unités et leur fonction dans le cadre de la formation généraliste proposée pendant la Licence de droit.

Ce choix doit donc permettre aux étudiants de comprendre la fonction de chaque unité au sein de chaque année de licence de droit ainsi que le type d'enseignements qu'elle contient.

Dans ce cadre :

- les unités 1 et 4 de chaque année de licence de droit sont intitulées « Unité d'enseignements fondamentaux » ;
- les unités 2 et 5 sont intitulées « Unité d'enseignements complémentaires » en licence 1^{ère} année et « Unité d'enseignements spécialisés » en 2^{ème} et 3^{ème} année de licence ;
- les unités 3 et 6 sont intitulées « Unité d'enseignements d'ouverture » pour la licence 1^{ère} année et « Unité d'enseignements linguistique et de professionnalisation » en deuxième et troisième année.

Concernant la clarification du statut de la LAP

Dans l'offre de formation actuelle :

L'actuelle Licence d'Administration Publique est une mention particulière proposée à des étudiants juristes ou non juristes. La formation délivrée dure une année. Elle permet aux étudiants d'obtenir un diplôme niveau L3 et d'acquérir les connaissances et les méthodologies nécessaires pour la préparation de concours administratifs.

Dans la nouvelle offre de formation :

- la LAP est supprimée.
- parallèlement, la 3^{ème} année de Licence de Droit est scindée en deux parcours distincts : un « Parcours Droit » et un « Parcours Administration publique ».

Concernant la lisibilité de la présentation des ECTS et du système de compensation

Dans le guide des études remis aux étudiants en début de chaque année universitaire, la présentation des crédits d'ECTS ou encore du système de compensation correspond, dans son contenu, aux modalités de contrôle des connaissances telles qu'elles ont été adoptées par le CEVU du 21 juin 2011 et votées par le CA du 5 juillet 2011 ainsi qu'aux textes réglementaires régissant la matière. Afin de permettre aux étudiants de mieux comprendre ces deux points, un effort de rédaction des articles du règlement des études sera fait en vue de la rentrée universitaire 2013-2014, sous réserve de son approbation par les services centraux de l'Université.

Concernant la candidature libre au C2i

Les modalités de mise en place du C2i et de son organisation (notamment la possibilité de candidatures libres) ne sont pas fixées par le Département droit lui-même. Elles sont déterminées pour l'ensemble des étudiants inscrits à l'Université du Littoral Côte d'Opale. Ces modalités ont été votées en CEVU le 26 juin 2012 (v. l'annexe 2), en application de la Circulaire n° 2011-0012 du 9 juin 2011 relative à la généralisation de la certification et l'explicitation de sa mise en œuvre.

Concernant le dispositif de l'enseignant référent et des dispositifs d'accompagnement des étudiants

A l'initiative de l'Université du Littoral Côte d'Opale, le dispositif de l'enseignant-référent a été mis en place à la rentrée universitaire 2011 conformément au « Plan réussite en Licence ».

Les modalités concrètes de mise en place de ce dispositif ont été votées en Conseil de Département le 3 mai 2011.

Le responsable d'année assure en principe les fonctions d'enseignant référent. Cependant, en fonction du nombre de demandes qui lui sont adressées, le responsable d'année peut

faire appel à d'autres enseignants titulaires. Ce dispositif s'ajoute aux autres outils d'accompagnement des étudiants en licence (informations sur les formations auprès des lycéens, journée des métiers du droit, JPO, tutorat d'accompagnement et tutorat d'accueil, etc). Les différents dispositifs d'accompagnement ont été mis en place dans le cadre du Plan réussite en Licence tout au long de plan quinquennal. Notamment les dispositifs relatifs à l'identification des étudiants en difficulté ou en situation de décrochage ont été mis en place par le SUAIOIP à partir de la rentrée universitaire 2008.

Concernant le suivi des étudiants post-diplôme

Mise en place du suivi

Le Département Droit a souhaité renforcer le suivi des étudiants entrants et sortants de la formation de Licence de droit. Ce renforcement a été mis en place dans le cadre de l'actuelle formation de licence. Il sera poursuivi dans le cadre de la nouvelle offre de formation.

Modalités du suivi

En sus des campagnes de sondage organisées par l'Université du Littoral Côte d'Opale et l'ODESSE, le Département Droit a développé des outils permettant de mieux connaître le profil des étudiants bénéficiant de cette formation. Les étudiants de chaque année de Licence de Droit doivent remplir un questionnaire relatif à la formation. Mis en place de façon progressive depuis 2013, cet outil est maintenu dans le cadre de la nouvelle offre de Licence de Droit.

Ce questionnaire permet de mieux évaluer le flux des étudiants. Il permet en effet de déterminer la proportion des étudiants qui poursuivent leurs études par un Master 1 à l'Université du Littoral. Plus généralement il permet de déterminer si l'étudiant est nouvel entrant ou sortant et ce, que ce soit pendant les 3 années de Licence ou lors du passage Licence/Master 1.

A ce titre, ce questionnaire participe au suivi des étudiants de Licence de droit.

Ce questionnaire est utilisé durant la Licence de droit ainsi que pendant les Masters 1 et 2. Il est ensuite utilement complété par les données récoltées par l'ODESSE dans le cadre des sondages réalisés sur le devenir des diplômés.

Concernant la constitution du comité de perfectionnement

La mise en place d'un comité de perfectionnement a été votée lors du Conseil de département du 28 juin 2013. Ses membres ont été désignés.

Il contient actuellement des représentants des Professeurs agrégés des Universités, des

enseignants Maîtres de conférences, des intervenants professionnels. Tous ont été choisis parmi les membres de l'équipe pédagogique. Cette désignation a notamment été faite de façon à intégrer des représentants de l'équipe pédagogique intervenant dans l'actuelle LAP.

Le choix a été fait d'intégrer dans ce comité des représentants des étudiants désignés parmi les étudiants des promotions Licence de droit et de l'actuelle LAP (devenant ensuite le « parcours d'administration publique »). Cela permet de recueillir leurs avis et observations sur l'ensemble des formations proposées au niveau licence.

Concrètement le comité doit se réunir en fin d'année universitaire 2013/2014.

Concernant la mobilité internationale entrante et sortante

Les étudiants de l'ULCO

Les étudiants de Licence bénéficient des mêmes programmes de mobilité internationale que les étudiants de l'ULCO. Dans ce cadre, un étudiant inscrit en licence de droit peut notamment étudier à l'étranger dans le cadre :

- d'un échange ERASMUS dans une Université européenne partenaire de l'ULCO (v. annexe) ;
- d'un échange *via* le CREPUC dans une Université québécoise ;

Les modalités de suivi sont celles prévues dans le cadre de ces programmes d'échanges.

Les étudiants étrangers

Les étudiants étrangers peuvent suivre les cours de licence de droit délivrés à l'Université du littoral notamment dans le cadre du programme ERASMUS ou sur candidature individuelle.

Afin de soutenir ce dispositif, un enseignant référent a été désigné au sein du Département droit afin d'assurer l'accompagnement des étudiants qui bénéficient de ces programmes (Mme Catherine Minet, MCF-HDR).

Le Président de l'Université du Littoral
Côte d'Opale

